



Le chasseur Bigourdan

Lettre d'information de la Fédération des Chasseurs 65



Dans ce numéro :

Côté Fédération : Assemblée Générale - Réunions de préouverture	P2
Côté Fédération : convention chasseurs et randonneurs	P3
Côté Fédération : formation décennale	P3
Côté Grand gibier : filière venaison	P4
Côté Grand gibier : IKV voiture	P4
Côté Migrateurs : prélèvements bé-casses - Chasse adaptative	P5
Côté Montagne : perdrix grises de montagne - Projet introduction d'isards	P6
Côté Environnement : dossier Hapychiro	P7
Côté Sécurité : programme ASAPT	P7

VIGIFAUNE : continuons !

Vos observations contribuent à améliorer les connaissances sur la faune sauvage en Occitanie. Ce printemps, focus sur de nouvelles espèces : Renard, martre, fouine, corneille et pie. Enregistrez aussi les dommages causés par ces espèces.

Téléchargez VIGIFAUNE sur Android ou IOS et devenez acteur !



Lettre d'infos n° 24

Mars 2026

N° ISSN : 3000-201X



La chasse et les maires

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, les élections municipales sont en cours. Dans le département, la chasse tient une place importante dans toutes nos communes rurales. Importante car, bien souvent, la société de chasse reste une des dernières, voire la dernière association de la commune. Elle regroupe toutes les générations et est un lieu de sociabilité et de transmission. Dans des villages où les liens se fragilisent, elle maintient une dynamique associative et intergénérationnelle précieuse.

Le département des Hautes-Pyrénées compte plus de 10 000 chasseurs, dont près de 7 000 valident un permis chaque année.

Les chasseurs sont répartis sur 280 territoires de chasse, communaux ou intercommunaux. Ils sont, pour les élus locaux, des personnes ressources en termes de connaissance de la nature, et plus particulièrement des bois et forêts, chemins ou points d'eau qui composent le territoire communal.

Grace à leur présence continue sur le terrain, ces habitants et/ou propriétaires terriens de la commune sont également de véritables sentinelles dans le cadre de la surveillance de la faune sauvage. En relation avec le service technique de la Fédération, ce sont souvent les premiers à tirer la sonnette d'alarme en cas de mortalité anormale ou de problème sanitaire. Leur présence, loin d'être anecdotique, contribue à la vigilance collective dont nos territoires ont besoin.

Les maires sont souvent en première ligne lorsqu'il s'agit de faire face aux dégâts agricoles, aux collisions routières ou aux déséquilibres écologiques provoqués par la prolifération de certaines espèces. Dans ce contexte, les chasseurs ne sont pas des acteurs périphériques : ils sont des partenaires opérationnels. Leur connaissance du terrain, leur présence régulière et leur capacité d'intervention constituent un soutien précieux pour maintenir ou retrouver un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

A l'intersaison, nous agissons aussi en procédant à des réouvertures de milieux, des plantations de haies ou en participant à la protection des cultures aux côtés des agriculteurs.

Partenaires incontournables de proximité, les chasseurs restent profondément attachés à la qualité de vie de leur commune.

Jean-Marc DELCASSO

Suivez l'actualité de la Fédération en vous rendant sur notre site internet

<http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/> ou notre page Facebook en vous y abonnant.

facebook
Rejoignez-nous !

Horaires d'ouverture au public des bureaux de la Fédération :

Du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



Côté Fédération

Assemblée Générale de la Fédération



Elle se déroulera le vendredi 10 avril 2026 à 18h00 à la salle de spectacle « AUDENTIA » à TARBES.

Tous les adhérents de la Fédération sont convoqués.

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération
- Rapport de gestion du Trésorier
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2025
- Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025, quitus, affectation du résultat
- Budget prévisionnel 2026/2027
- Vote des montants des cotisations 2026-2027, des participations financières au plan de chasse 2026-2027 et à la contribution territoriale
- Vœux pour la campagne 2026/2027
- Questions diverses

Conformément aux statuts, tous les adhérents ont été convoqués par voie de presse.

Le rapport annuel et les comptes sont mis à disposition, sur simple demande, de tous les membres de la Fédération à son siège social.

Réunion de préouverture : un format apprécié

Le Président DELCASSO et les administrateurs fédéraux ont pris l'initiative d'aller à la rencontre des responsables territoriaux lors de 4 réunions organisées avant l'ouverture.

C'est à CAPVERN, TARBES, AYZAC-OST et NOUILHAN (photo) que se sont déroulées ces rencontres. Les présidents de sociétés de chasse ont ainsi pu bénéficier des explications nécessaires sur la chasse de la caille des blés ou du gibier d'eau, sur les nouveaux moyens électroniques désormais autorisés ou encore avoir les précisions nécessaires sur les restrictions à l'utilisation du plomb dans les zones humides.

La dernière partie de ces rencontres était consacrée au suivi sanitaire de la faune sauvage, et plus particulièrement à la maladie d'Aujeszky et au sanglier.



Carnet de prélèvement bécasse : Pensez à le retourner !



La saison de chasse est terminée. Nous vous rappelons que le retour à la Fédération de votre carnet de prélèvement bécasse est obligatoire. Si la date inscrite dessus est celle du 30 juin - c'est un carnet national, elle a été fixée par le Préfet, dans le département des Hautes-Pyrénées, au 15 mars... Souvenez-vous que, conformément à l'arrêté ministériel, aucun carnet ne peut être délivré au chasseur n'ayant pas rendu le précédent.



Côté Fédération

Partenariat : chasseurs et randonneurs signent une convention



Pratiques courantes et en perpétuelle évolution sur les territoires naturels et ruraux de notre département, la randonnée pédestre et la chasse participent à son développement culturel, économique et social et à la préservation des milieux naturels, de la faune et de la flore.

Acteurs de la défense et de la conservation de la nature, les randonneurs et les chasseurs sont présents toute l'année sur ce territoire et constituent un réseau d'utilisateurs et d'observateurs soucieux de l'état des milieux naturels, des paysages et de l'environnement naturel qui sont les fondements de leurs loisirs et passions.

C'est donc tout naturellement que la Présidente du CDRP 65, Danièle ROZE, accompagnée d'Alain TRILLE, Vice-président et de Cécile PONT, permanente de l'association, ont pu partager avec le Président DELCASSO sur

les enjeux, actions et objectifs communs.

Le Président de la FDC 65 était accompagné de Sylvie VRIGNAUD, salariée en charge du dossier « J'aime La Nature Propre » et de Lise, volontaire en service civique qui travaille également sur cet évènement.

Cette convention entre chasseurs et randonneurs signe une volonté de promouvoir le bien-vivre ensemble au sein des territoires ruraux.

Formation décennale à la sécurité : nouvelles dates, nouveaux lieux

Les formations décennales obligatoires à la sécurité sont à nouveau décentralisées dès le début de l'année.

Nous vous rappelons que dès 2030, tous les chasseurs auront dû suivre cette formation obligatoire, mise en place en 2020.

N'attendez pas le dernier moment pour vous y inscrire !

La formation décennale balaie l'ensemble des règles de sécurité à adopter à la chasse.

D'une durée de 3 heures, elle est composée de plusieurs modules qui intéressent tant les chasseurs de petit gibier que ceux de grand gibier.

S'agissant de ces formations en présentiel, pour celles et ceux qui choisiront d'y assister, des convocations doivent être adressées par nos soins avant celles-ci.

Les formations des mois d'avril, mai et juin 2026 en présentiel se dérouleront à 20h00 dans les lieux suivants :

- Salle des fêtes de PIERREFITTE-NESTALAS, le 22 avril 2026
- Local de chasse de LA BARTHE DE NESTE, le 23 avril
- Salle des fêtes de TREBONS, le 29 avril
- Fédération des Chasseurs à TARBES, le 06 mai
- Local de chasse à ARREAU, le 20 mai
- Fédération des Chasseurs à TARBES, le 03 juin

Pour suivre une des formations proposées en salle, vous devez donc impérativement vous inscrire sur la date de votre choix en vous rendant sur notre site internet <https://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/>.

Choisissez l'onglet « Espace adhérents » et connectez-vous avec votre identifiant (numéro à 14 chiffres figurant sur le volet de validation - inscrit sous le code barre) et votre mot de passe (date de naissance JJ/MM/AAAA).

- Choisissez le jour et le créneau horaire désirés.
- Validez votre choix.

ATTENTION ! La convocation vous sera envoyée pour le jour et l'heure choisis par mail.

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter au 05.62.34.53.01



Côté Grand gibier

Venaison : reprise de la filière

Après de nombreux déboires, la collecte de carcasses dans le cadre de la filière venaison a redémarré.

C'est avec les établissements SAJOURS de BEAUCENS et la société GUASCH de PERPIGNAN (66) que plusieurs carcasses de grands cervidés ont pu être transformées.

Les personnels de la Fédération ont débuté le ramassage des animaux le 15 décembre, et ce, jusqu'au 02 février 2026.

Ces derniers ont été acheminés vers l'abattoir de BOULOGNE SUR GESSE pour y être dépouillés et passer ensuite le contrôle des services vétérinaires.

Sur cette « courte » campagne, 10 sociétés de chasse ont participé à l'opération.

Pour la saison 2026/2027, la Fédération travaille toujours à la mise en place d'un centre de collecte et de transformation, en collaboration avec les collectivités territoriales.



Chevreuil : les Indices Kilométriques en Voiture en hiver

C'est dans le cadre du dossier ICE (Indices de Changement Ecologique), bénéficiant de fonds « écocontribution », que la population de chevreuils est suivie par la Fédération des Chasseurs, les sociétés de chasse, le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'ONF.

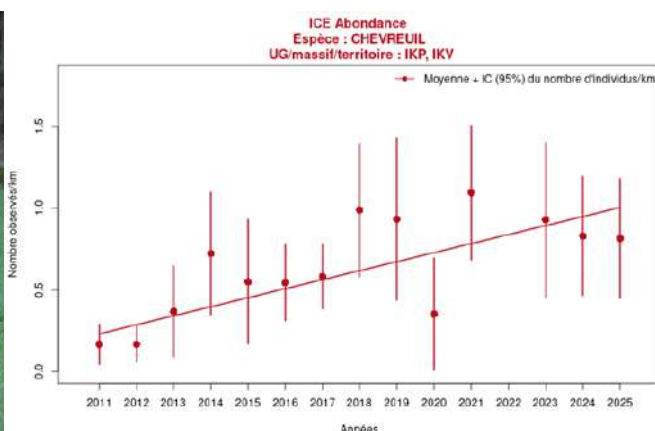
Six circuits « pédestres » existent depuis plus de 20 ans dans la zone du Madiranais et de la Rivière-Basse, ainsi que deux circuits « voiture » au nord de Tarbes depuis 15 ans. Depuis 2022, un 3ème circuit en voiture a été mis en place sur les coteaux (secteur TOURNAY), puis un 4ème entre CASTERA-LOU et CABANAC.

L'intérêt de ces suivis est de déterminer la tendance de la population afin de connaître son état. Cet indice permet, corrélé aux observations des forestiers sur les problèmes de régénération forestière, d'ajuster ou de localiser les prélèvements via le plan de chasse, et ce, afin de tendre vers un équilibre sylvo-cynégétique.

Exemple du suivi IKV sur le secteur « Marmajou » : on observe une tendance globale à la progression jusqu'en 2018, et une tendance à la stabilité depuis (les résultats de 2020 sont à prendre avec précaution car la majorité des cultures avaient déjà été labourées lorsque nous avons commencé le suivi).

Pour les IK voitures, 6 répétitions sont effectuées (3 le matin et 3 le soir) afin d'avoir des résultats exploitables.

Le programme ICE, déployé au niveau de la Région, est piloté par la Fédération Régionale des Chasseurs.



Financé par



Côté Migrateurs

Bécasse : quid de sa chasse et des prélèvements en Bigorre ?

Alors que la saison 2025/2026 vient de se terminer et que nous débutons la saisie des carnets retournés, petit focus sur la saison précédente.

Lors de la campagne 2024/2025, 44 % des chasseurs ont obtenu un carnet de prélèvement bécasses « papier » ou ont choisi l'application téléphone « chassadapt » pour enregistrer leurs éventuelles prises.

73% des carnets délivrés ont été retournés. Ceux pour lesquels le « sésame » n'a pas été retourné n'ont pas pu en bénéficier cette année. Il s'agit, dans une très large majorité, de personnes qui ne chassent pas la bécasse.

3 215 oiseaux ont été déclarés via les CPB ou l'application.

Pour la saison en cours, même si les données ne nous sont pas encore parvenues, la migration attendue a été au rendez-vous dans beaucoup de secteurs.

En montagne, dès la deuxième décennie d'octobre, les premiers oiseaux ont montré le bout du bec.



Chasse adaptative : application mobile pour déclarer les prélèvements

Le 29 août, deux arrêtés ministériels ont paru sur le Journal Officiel, à la veille de l'ouverture de la caille de blés. Ces arrêtés concernaient la chasse de la caille des blés, de la tourterelle des bois et des canards (hors colvert).

1 / Les espèces soumises à quota national. La tourterelle des bois et le fuligule milouin sont désormais soumis à un quota national. Il convient alors, avant de les tirer, de s'assurer que le dit-quota n'est pas atteint et que des prélèvements sont encore possible. C'est par le biais de l'application mobile gratuite « chassadapt » que les quotas sont consultables.

2 / Les espèces soumises à prélèvement maximal autorisé (PMA). Tout chasseur qui prélève une caille des blés doit l'enregistrer en temps réel, dès qu'il est en possession de l'oiseau capturé, sur l'application mobile « ChassAdapt ». Son PMA est fixé à 15 individus par jour et par chasseur sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Pour les canards, des PMA ont également été mis en place :

- 15 oiseaux par jour et par chasseur (hors colvert) hors des installations numérotées pour la chasse de nuit.
- 15 oiseaux par nuit et par chasseur dans les installations pour la chasse de nuit sans que le total ne puisse excéder 25 oiseaux par installation (colvert inclus), quel que soit le nombre de chasseurs dans la hutte.

Tout chasseur ayant prélevé un canard doit l'enregistrer en temps réel, dès qu'il est en possession de l'oiseau capturé, sur l'application mobile « Chassadapt »

La déclaration sur l'application « chassadapt » avait déjà été choisie par 12,5% des chasseurs bigourdans l'an dernier.

Pour 2025, les fédérations pouvaient encore délivrer des carnets « papier » pour la caille, la tourterelle et les canards. Nous vous informerons des modalités décidées pour la saison à venir.



Côté Montagne

Perdrix grises de montagne : une bonne saison

Même si la chasse des galliformes de montagne n'est pas considérée comme étant une chasse traditionnelle, c'est une chasse très prisée de spécialistes qui se pratique traditionnellement dans les Pyrénées.

Après des comptages d'été prometteurs, on pouvait espérer voir de beaux arrêts et en prendre plein les yeux... et ce fut le cas !

La zone de montagne des Hautes-Pyrénées est divisée en 6 régions naturelles. Les quotas de prélèvements sont fixés, chaque année, par région et en fonction de la densité d'oiseaux et du succès de la reproduction.

Si, certaines années, des régions ont pu ou pourront voir le tir de l'oiseau interdit, en raison notamment d'une mauvaise reproduction, des quotas ont été arrêtés cette année sur chaque région.

Beaucoup de territoires restreignent la période de chasse qui ne peut pourtant excéder 8 semaines, en raison de 3 jours de chasse par semaine (plus les jours fériés), et ce, même si le quota d'oiseaux autorisé n'est pas atteint.

Pour la saison 2025, 616 perdrix ont été prélevées dans le département. Seule la région « Bassin de l'Adour » a atteint le quota avant la fin de la saison.



Région	Quotas	Prélèvements
Bigorre	87	71
Barousse	58	32
Estaing/Arrens	42	29
Gave Pau	676	337
Bassin Adour	45	45
Bassin Neste	131	102



Isard : un projet d'introduction qui prend forme

Depuis plusieurs années, les élus fédéraux et certains responsables cynégétiques du massif se désolaient de voir l'isard absent du Bassin de Hèches.

Ce massif, enclavé entre la vallée d'Aure et l'Arbizon, n'offre pas de possibilité de colonisation naturelle de l'espèce en raison de limites altitudinales très basses en fond de vallée.

Aussi, seule une intervention humaine est susceptible d'introduire l'isard sur ce territoire dont les caractéristiques correspondent à la niche écologique de l'espèce.

Huit communes sont concernées par le projet : ASTÉ, CAMPAN, ASPIN-AURE, BEYREDE-JUMET-CAMOUS, HECHES, SARRANCOLIN, ASQUE et ESPARROS.

Tant les sociétés de chasse concernées que les mairies ont donné un avis favorable à ce projet.

Des études de faisabilité et la rédaction d'un cahier des charges sont en cours afin de finaliser ce programme, comme les recherches de financement. La Fédération a également recruté un volontaire en service civique, Axel, pour l'épauler dans l'étude.



IMPORTANT ! Retour obligatoire des carnets de prélèvements « Caille des blés » et « canards »

Dans le cadre de la gestion adaptative de certaines espèces, des carnets de prélèvement « papier » ont été délivrés pour celles et ceux qui ne pouvaient pas utiliser l'application « Chassadapt ». Leur retour à la Fédération est obligatoire avant le 31 mars 2026.



Côté Environnement

Hapychiro : c'est parti !



Cette année, en plus des hirondelles, les chauves-souris seront de sortie



Théo et Géraldine interviennent cette année auprès de 4 écoles du département (Soues, Mauvezin, Victor Hugo et Théophile Gautier de Tarbes) pour mieux faire connaître les hirondelles, mais également les chauves-souris pour les CE2 de SOUES.

Pour les hirondelles, le premier atelier est l'occasion d'en apprendre plus sur leur chant, leurs caractéristiques physiques (taille, poids), leurs nids ou encore leur régime alimentaire !

Au mois de mars, le second atelier sera consacré au cycle de vie, à la migration et à la construction de niochirs...

Pour les chauves-souris, la présentation des différentes espèces, leur morphologie et leur régime alimentaire ont été exposés devant une jeune classe de passionnés !



Dès ce printemps, la Fédération proposera, dans le cadre du programme Vigie-Nature-école, de mettre en place des enregistreurs à ultrasons avec les élèves.

L'analyse des données récoltées permettra d'identifier si des chauves-souris sont présentes à proximité de l'école et de quelles espèces il s'agit.

Financé par



Côté Sécurité

ASAPT : les audits sécurité se poursuivent sur de nouveaux territoires

Après la partie « aménagements », réalisée sur les territoires de SEMEAC, SARROUILLES, ORLEIX, ODOS, JUILLAN et AUREILHAN, la troisième saison du dossier ASAPT, visant à accompagner les territoires dans une chasse sécurisée, se poursuit.

Cette année, c'est sur les communes de TUZAGUET, SAINT-LAURENT DE NESTE, SAINT PAUL DE NESTE, CANTAOUS, ANERES, BOURS, BAZET, AURENSAN, ADE, BENAC, CHIS, DOURS et LASLADES que se déroulent les audits.



Fédération Départementale des Chasseurs des Hautes-Pyrénées

18, Boulevard du 8 mai 1945 - BP 90542

65005 TARBES CEDEX

Tél. : 05.62.34.53.01

Courriel : contact@fdc65.fr

Fax : 05.62.93.11.59

Site internet : <http://www.chasse-nature-occitanie.fr/hautes-pyrenees/>

Crédits photos dans ce numéro : E. DACUNCAO (p4), S. LARDOS (p5 et 6), J. DELCASSO (p5), D. GEST (p6), R. LAFFITTE (p6) Autres photos FDC 65





— PRÉSENTE —



L'OCCITANIE
ELLE ME RESSEMBLE



MA RÉGION
ELLE NOUS RASSEMBLE



**J'AI
10
ANS**